



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/093

OBJET: DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice: 45

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum: 15

Date de convocation: 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

La séance est ouverte

Le 23 juin de l'année deux mille vingtdeux à 18h30

à Martillac - Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	Р		TALABOT Martine (Maire)	Е	
BARRÈRE Philippe (Maire)	Р		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	Р		PEREZ Gracia (Maire)	Р	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	Р		TAMARELLE Christian (Maire)	Р	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	Р	
CLÉMENT Bruno (Maire)	Р		BONNETOT Aurore	Р	
DUMESNIL Mickaël	Р		GILLET Jean-Paul	Р	
LAGARDE Valérie	Р		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	А	
COUBRA Lionel	Α		PERPIGNAA GOULARD Véronique	Р	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	Р	
BOURROUSSE Michèle	Р		VIGUIER Marie	А	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	Р	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	Р	
SAUNIER Catherine	Р		CHEVALIER Bernard	Р	
DURAND François	Α		SABY Nadia	Е	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	Р		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	Р	
MARTINEZ Corinne	Р		FAURE Christian	А	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	Р				

Affiché le

ID: 033-243301264-20220623-2022_093-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/093

OBJET: DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions de l'article L.229-26,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernisant les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n°2017/166 de la Communauté de communes de Montesquieu en date du 12 décembre 2017 portant réalisation d'un plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2021/60 de la Communauté de communes de Montesquieu en date du 8 avril 2021 portant lancement de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique,

Vu la délibération n°2021/182 de la Communauté de communes de Montesquieu en date du 25 novembre 2021 portant candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région – déploiement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) de l'habitat et du petit tertiaire et candidature commune avec la CC Jalle Eau Bourde,

Vu la délibération n°2022/074 de la Communauté de communes de Montesquieu en date du 29 mars 2022 relative au déploiement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) – conventions avec l'ALEC et le CREAQ,

Vu la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine de retenir cette candidature commune Montesquieu/Jalle Eau Bourde dans le cadre de son AMI de déploiement des plateformes de rénovation énergétique,

Vu la convention de cofinancement avec la Communauté de communes Jalle Eau Bourde ci-après annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et solidaire en date du 29 septembre 2021,

Considérant la volonté réciproque des deux Communautés de communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde de renforcer l'information et le conseil relatif à la rénovation énergétique des bâtiments, afin de répondre aux enjeux du changement climatique et de la hausse du coût de l'énergie,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le territoire des Communautés de communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde bénéficie d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique depuis 2021. Suite à une première phase d'expérimentation du dispositif, les deux collectivités ont fait le choix début 2022 de poursuivre cette démarche collaborative. Deux partenaires chargés de l'animation de la plateforme ont été désignés: le CREAQ et l'ALEC.

En accord avec la CC de Jalle Eau Bourde, la CCM a été chargée du portage administratif de la démarche lors du Conseil communautaire du 29 mars 2022. Elle est, entre autre, en charge du paiement des deux partenaires et de la recherche de financement.

La présente délibération adoptée dans les mêmes termes par les deux collectivités, permettra de valider les modalités administrative du cofinancement de ce projet.

La Région et l'État financent la plateforme à hauteur de 80 %, le reste à charge sera réparti entre les deux collectivités au prorata du nombre d'habitants est proposée : 57 % CCM – 43 % CCJEB.

Le montant estimé de participation pourra évoluer selon l'évolution des coûts du projet et la participation des financeurs, il est évalué à :

ССМ	7 736 €
CCJEB	5 501 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID: 033-243301264-20220623-2022_093-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/093

OBJET: DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de financement avec la Communauté de communes de Jalle-Eau Bourde,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM Bernard FATH Document signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 29/06/2022 Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID: 033-243301264-20220623-2022_093-DE